

COMPAGNIE FRANCAISE DE MONTGOLFIERES

**1er Championnat International de
Montgolfières monoplaces**

SUPPLEMENT AUX REGLES SPORTIVES

DE LA 9^e MONTGOLFIADE DE THOUARS



Extrait du modèle de règlement uniforme. Edition d'avril 2017

SECTION I

I.7 DATE

Du vendredi 1^{er} septembre 2017 au dimanche 3 septembre 2017. La première épreuve de compétition aura lieu le vendredi 1^{er} septembre au soir. La dernière épreuve de compétition aura lieu le 3 septembre au matin, sauf si le minimum de 2 vols et de trois épreuves n'a pas été effectué.

I.9 LANGUE (SG 3.9.5)

LES LANGUES OFFICIELLES DE LA COMPETITION SONT L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS.

I.10 ACCESSION (SG 3.6.1)

La compétition est ouverte aux pilotes de ballons monoplaces sans nacelle, d'un volume inférieur à 1 200 m³.

SECTION II

II.6 Il est possible de décoller et d'atterrir sur des zones publiques ouvertes telles que parcs, jardins publics et bords de rivières, sans demander d'autorisation. Par ailleurs, il est permis de décoller sans autorisation d'une petite route ou d'un chemin, si l'enveloppe du ballon peut être étalée dans le champ adjacent, pourvu que ce champ soit récolté ou non cultivé et qu'aucun dommage n'y soit causé. La circulation routière ne doit pas être entravée.

Chaque équipage s'efforcera d'obtenir l'autorisation du propriétaire avant de pénétrer avec le véhicule de récupération dans un champ, même s'il n'est pas cultivé, ou s'il s'agit d'une prairie fauchée. Si le propriétaire est introuvable, le ballon devra être remballé avant que le véhicule ne pénètre sur le terrain. L'équipage et le véhicule quitteront le terrain dès que possible.

II.7 BÉTAIL ET RECOLTES (10.6)

Faire attention au bétail. Ne pas s'approcher à moins de 1000 ft (ou 300 m) du bétail ou de bâtiments pouvant abriter du bétail. Tout ce qui est cultivé dans un champ est une récolte. Ne jamais se poser dans une culture. Il est facile d'atterrir dans cette campagne. Les blés sont récoltés. Les prairies sont fauchées. Éviter les champs de tournesol et de maïs. En cas de problème, contacter le centre de compétition. Philippe, responsable des relations avec les agriculteurs, vous assistera. Ne donnez pas d'argent.

II.8 CONDUITE ROUTIÈRE (10.11)

Ne pas stationner à moins de 100 m d'une intersection. Ne jamais s'arrêter sur la chaussée, stationner les véhicules sur le bas-côté de la route.

II.14 HEURES DE PUBLICATION (voir 5.3)

Les publications au tableau officiel sont affichées 10 minutes avant chaque briefing et à midi tous les jours. (A toute heure par communication personnelle au concurrent).

Les publications à partir de samedi midi seront à : 13h, 17h, 18h, 19h, 21h, 22h et dimanche toutes les 10 minutes de 10 h à 12 h, jusqu'à l'affichage du résultat final.

II.17 DÉTAILS POUR L'UTILISATION DES GPS LOGGERS (6.10 et 6.13)

Le concurrent est responsable en cas de perte ou tout dommage subi par le logger entre le moment où il est rapporté au centre de compétition le plus rapidement possible. Les concurrents fixeront un anneau sur l'une des sangles verticales du côté droit de l'enveloppe, à environ 2 mètres au-dessus de la bouche.

Si vous souhaitez utiliser votre propre GPS en complément, il devra être configuré comme ci-dessous.

Map Datum : WGS84
Unité d'altitude : pieds
Date/heure : locale
Intervalle : 2s

II.21 ALTITUDE (14.6.4)

L'altitude utilisée pour les besoins de la compétition est l'altitude GPS.

II.23 STRUCTURE DE LA COMPETITION (6.1)

La compétition fera appel à des officiels sur cible et à des résultats par trace GPS.

L'heure officielle est l'heure GPS locale (8.12)

Utilisation de la radio VHF

Les concurrents doivent emporter une radio à bord et écouter la fréquence 122,250 MHz pendant tout le vol. Cette fréquence est dédiée à la sécurité pendant la manifestation. Cette fréquence radio VHF est utilisable uniquement par le pilote, son équipier au sol ou les officiels pour les messages de sécurité anti-collision.

Engagement dans les épreuves

Un concurrent qui s'est engagé dans l'épreuve mais n'a pas décollé doit le signaler à un officiel au mât à signaux. Quand le choix du terrain de décollage est laissé au pilote, celui-ci se désengagera de l'épreuve auprès d'un officiel dès que possible.

SECTION III

1.1 OBJECTIFS (S1 5.2)

Les objectifs de la compétition sont de :

- DESIGNER LE PILOTE CHAMPION ;
- STIMULER LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROSTATION PAR UNE COMPARAISON DES PERFORMANCES DES PILOTES ET DES AEROSTATS ;
- RENFORCER L'AMITIE ENTRE AERONAUTES DE TOUTES NATIONS.

1.2 DEFINITION DU CHAMPION (S1 5.8)

1.2.1 LE VAINQUEUR SERA LE CONCURRENT AYANT TOTALISE LE PLUS GRAND NOMBRE DE POINTS A L'ISSUE DU CHAMPIONNAT. (S1 5.8.1)

1.2.2 POUR QUE LE CHAMPIONNAT SOIT RECONNU VALIDE ET QU'UN CHAMPION SOIT DECLARE, AU MOINS TROIS EPREUVES DE COMPETITION AURONT DU ETRE COURUES, EN AU MOINS DEUX VOLS SEPARES. (S1 5.8.3)

2.10 SECURITE

Les bulletins et prévisions météorologiques, les renseignements relatifs à la sécurité ou à la navigation aérienne sont communiqués à titre indicatif, sans engagement des organisateurs. Si des officiels surveillent le gonflage et le décollage des montgolfières, cela ne diminue en rien la responsabilité du concurrent dans ses manœuvres. Le pilote désignera un équipier pour assurer sa sécurité au décollage.

2.12 COMPORTEMENT (S1 An 3. 4)

PARTICIPANTS ET CONCURRENTS AINSI QUE LEUR EQUIPAGE SE COMPORTEONT AVEC SPORTIVITE ET OBEIRONT AUX DIRECTIVES DES OFFICIELS.

3.2 AUTONOMIE EN CARBURANT

Chaque montgolfière monoplace emportera suffisamment de carburant pour effectuer un vol d'au moins 30 minutes avec une réserve convenable. Le manque de carburant pour achever une ascension n'est pas un motif de plainte.

3.10 RECUPERATION

- 3.10.1 Les équipiers de récupération ne pénétreront pas à l'intérieur d'une aire de mesure des marqueurs (MMA), ni dans un rayon de 100 m d'une cible, sauf avec l'autorisation d'un officiel et en sa présence. Les équipiers ne sont pas autorisés à faire des marques permanentes sur une intersection.

6.9 LOGGER GPS

Le logger GPS est un enregistreur de vol qui conserve la trajectoire et l'altitude du ballon. Les points enregistrés donneront la position (latitude/longitude), l'altitude (barométrique ou GPS) et le temps. Les loggers GPS seront utilisés en compétition comme outil d'observation pour s'assurer du respect des règles, pour définir des épreuves et pour établir des résultats. Les concurrents se conformeront aux instructions pour leur utilisation.

6.11 FEUILLE DE RAPPORT DE VOL (FRF)

- 6.11.1 Le concurrent complétera et signera une feuille de rapport de vol (FRF) précisant ses lieux et heures de décollage et d'atterrissage, ses résultats estimés, différents points relatifs aux terrains/propriétaires et toute autre donnée pertinente.
- 6.11.2 Le concurrent rapportera à la direction des vols :
- la Feuille de rapport de vol ; le logger GPS ; tout marqueur non utilisé.

6.13 PANNE DE LOGGER

- 6.13.1 Tout défaut de fonctionnement signalé ne sera considéré comme une panne que lorsqu'il aura été reproduit après le vol. En cas de panne, les officiels pourront demander au concurrent de fournir son propre GPS pour remplacer les données manquantes de trajectoire.
- 6.13.2 Dans le cas où ni l'enregistrement officiel, ni celui du concurrent ne peuvent fournir les informations nécessaires pour établir un résultat, le concurrent ne recevra pas de résultat basé sur des points de trajectoire GPS. Il est donc dans l'intérêt du concurrent que son propre GPS soit en mesure de fournir un enregistrement de trajectoire exploitable pour la détermination des résultats (position, altitude et heure) et qu'il soit réglé sur les mêmes paramètres (intervalle de temps, etc.) que l'enregistreur officiel.
- 6.13.3 Une marque électronique enregistrée par le GPS du concurrent peut être utilisée seulement si les règles spécifiques établies dans la section II ont été respectées. Dans le cas contraire, le résultat du concurrent sera déterminé à la meilleure des trois positions suivantes : plus proche marque électronique du logger officiel, plus proche marque physique, ou position d'atterrissage. Il ne pourra être attribué de résultat à partir d'un point de trajectoire.

7.4 ZONES SENSIBLES

Les zones sensibles sont portées sur la carte de la compétition. Pénétrer dans une zone sensible

7.8 COORDONNEES UTM

On identifie un point sur la carte par coordonnées UTM à 8 chiffres (les quatre premiers de l'ouest vers l'est, les quatre autres du sud au nord).

8.2 VALIDITE D'UNE EPREUVE (S1 5.9.1)

- 8.2.1 UNE EPREUVE EST VALIDE SI TOUS LES CONCURRENTS ONT EU UNE BONNE OPPORTUNITE DE FAIRE UN DECOLLAGE VALIDE, SAUF CAS D'ABANDON OU DE DISQUALIFICATION.
- 8.2.2 Le directeur a autorité d'annuler une épreuve pour des raisons de sécurité, à tout moment, avant publication des résultats de l'épreuve.
- 8.5.2 Les règles d'épreuves du chapitre 15 sont variables et des modifications peuvent y être apportées sans formalité.
- 8.5.3 Toute modification aux règles d'épreuve sera notifiée par écrit à chaque concurrent.
- 9.3.2 Au cours du gonflage, le ballon sera retenu par une amarre à largage rapide.

10.2 PILOTAGE DANGEREUX

Un pilotage dangereux (par exemple tout vol exposant d'autres ballons, ou des personnes au sol à un risque non justifié), ne causant pas nécessairement de collision, sera pénalisé de 500 à 1 000 points de compétition et jusqu'à la disqualification de la compétition. (SG 5.3)

10.3 DEGAGEMENT DES ABORDS DE LA CIBLE OU DU BUT

Après largage du marqueur, le concurrent s'éloignera dès que possible des abords de la cible ou du but.

10.5 COMPORTEMENT A L'EGARD DES TIERS

Les concurrents auront les plus grands égards pour les personnes et le bétail au sol. Ils s'attacheront à établir de bonnes relations avec les agriculteurs et respecteront le code de conduite. Tout comportement incorrect de la part des pilotes ou de leurs équipiers, ou mettant en danger le public pendant le vol, sera pénalisé de 500 à 1 000 points de compétition.

11.4 CONTACT AVEC LE SOL Cette règle ne s'applique pas aux monoplaces

Le contact d'un ballon monoplace avec le sol est autorisé y compris près des cibles, mais aucun équipier ne pourra apporter une aide matérielle avant l'immobilisation définitive du ballon par le seul pilote. Aucun dégât ne devra être fait aux cultures.

12.10 LARGAGE DU MARQUEUR

Le marqueur sera complètement déroulé avant son largage. Aucun mécanisme ne peut être utilisé pour propulser le marqueur.

12.13 DEPLACEMENT D'UN MARQUEUR

Seul un officiel, peut toucher ou déplacer un marqueur au sol.

12.20 AIRE DE MESURE DU MARQUEUR (MMA)

12.20.1 La MMA est une aire définie par un rayon autour d'une cible ou d'un but ou toute autre surface clairement délimitée, à l'intérieur de laquelle les résultats seront établis à partir de la position des marqueurs.

12.21 MARQUE VALIDE

12.21.1 Une marque physique est considérée comme valide si elle est à l'intérieur de l'aire de marquage ou de l'aire de mesure du marqueur (MMA) et dans les limites de la période de marquage s'il y en a une.

12.21.4 Les mesures seront prises par rapport au point le plus proche du lest du marqueur.

QUELQUES EPREUVES

15.1 BUT DECLARE PAR LE PILOTE (PDG)

15.1.1 Le concurrent cherche à marquer (marque ou point de trajectoire valide) près d'un but qu'il choisit et déclare.

15.1.2 Données de l'épreuve :

- a. Méthode de déclaration
- b. Nombre de buts autorisés
- c. Buts disponibles pour les déclarations
- d. Distance min. et max. entre le (ou les) but(s) et le PDC (point de décollage commun) ou le PDI (point de décollage individuel) selon la feuille d'épreuve.

15.1.3 Le résultat est la distance de la marque, ou du point de trajectoire valide le plus proche, au but valide déclaré le plus proche. La plus courte distance est la meilleure.

15.2. BUT DECLARE PAR L'ORGANISATEUR (JDG)

- 15.2.1 Le concurrent cherche à marquer près d'un but déclaré.
- 15.2.2 Données de l'épreuve : a. Position de la cible.
- 15.2.3 Le résultat est la distance de la marque, ou du point de trajectoire valide le plus proche, à la cible. La plus courte distance est la meilleure.

15.3 VALSE-HESITATION (HWZ)

- 15.3.1 Le concurrent cherche à marquer près d'un des différents buts établis.
- 15.3.2 Données de l'épreuve : a. Position des différentes cibles.
- 15.3.3 Le résultat est la distance de la marque à la cible la plus proche. La plus courte distance est la meilleure.

15.4 RETOUR AU BERCAIL (FIN)

- 15.4.1 Le concurrent choisit son site de décollage pour chercher à marquer près d'une cible.
- 15.4.2 Données de l'épreuve : a. Position de la cible.
- 15.4.3 Le résultat est la distance de la marque à la cible. La plus courte est la meilleure.

15.6 CHASSE AU RENARD (HMH)

- 15.6.1 Le concurrent suit un ballon renard et cherche à marquer près d'une cible disposée par le renard à moins de 2 m au vent après son atterrissage.
- 15.6.2 Données de l'épreuve :
 - a. Description du ballon renard
 - b. Durée de vol estimée du ballon renard.
- 15.6.3 Le résultat est la distance de la marque à la cible. La plus courte est la meilleure.

15.7 WATERSHIP DOWN (renard décalé) (WSD)

- 15.7.1 Le concurrent vole vers le point de décollage d'un ballon renard, suit le renard et cherche à marquer près d'une cible déployée à moins de deux mètres au vent du renard après son atterrissage.
- 15.7.2 Données de l'épreuve :
 - a. Description du ballon renard
 - b. Emplacement de décollage du ballon renard
 - c. Heure de décollage déclarée du ballon renard
 - d. Durée probable de son vol.
- 15.7.3 Le résultat est la distance de la marque à la cible. La plus courte est la meilleure.
- 15.7.4 Si le ballon renard n'a pas décollé dans les 5 minutes suivant l'heure déclarée pour son décollage, l'épreuve est annulée.

15.8 GORDON BENNETT MEMORIAL (GBM)

- 15.8.1 Le concurrent cherche à marquer à l'intérieur d'une aire de marquage définie, le plus près possible d'un but donné.
- 15.8.2 Données de l'épreuve :
 - a. Position de la cible
 - b. Description de l'aire (ou des aires) de marquage.
- 15.8.3 Le résultat est la distance de la marque à la cible. La plus courte est la meilleure.

15.9 RENDEZ-VOUS A L'HEURE (CRT)

15.9.1 Le concurrent cherche à marquer à l'intérieur d'une aire de marquage active, aussi près que possible d'un but donné. L'aire ou les aires de marquage ont des périodes d'ouverture déterminées.

15.9.2 Données de l'épreuve :

- a. Position de la cible
- b. Description de ou des aire(s) de marquage ; période de validité.

15.9.3 Le résultat est la distance de la marque à la cible. La plus courte est la meilleure.

15.9.4 Le concurrent qui ne marque pas à l'intérieur d'une aire de marquage durant sa période d'ouverture, ne marque pas de résultat.

15.11 COUDE (ELB)

15.11.1 Le concurrent cherche à effectuer la plus grande altération de route possible en vol.

15.11.3 Données de l'épreuve :

- a. Description des points A, B et C
- b. Distance min. et max. entre A et B
- c. Distance min. et max. entre B et C.

15.11.4 Le résultat est 180° , moins l'angle ABC. Le plus grand angle est le meilleur.

15.12 TRIANGLE (LRN)

15.12.1 Le concurrent cherche à construire un triangle de sommets "A", "B" et "C" de la plus grande surface possible.

15.12.2 Données de l'épreuve :

- a. Position du point "A"
- b. Définition du point "B"
- c. Définition du point "C"
- d. Description de l'aire ou des aires de marquage.

15.12.3 Le résultat est la surface du triangle ABC. La plus grande surface est la meilleure.

15.13 PLUS COURTE DISTANCE (MDT)

15.13.1 Le concurrent cherche à marquer le plus près possible d'un point de référence, après une durée de vol minimum imposée.

15.13.2 Données de l'épreuve :

- a. Méthode de chronométrage
- b. Durée minimum de vol
- c. Point de référence.

15.13.3 Le résultat est la distance entre marque et point de référence.

15.13.4 La position déterminant le résultat est la marque à l'issue de la durée minimum de vol. Sinon la position mesurée sera le point d'atterrissage du ballon, sous réserve qu'il ait été vu en vol par un officiel, après l'expiration du temps minimum.

15.A LES BONDS DU WALLABY

- 15 A 1 Chaque concurrent effectuera des sauts par-dessus des haies afin de larguer des marqueurs sur différentes cibles proches les unes des autres. Le résultat sera le cumul des distances entre les cibles et les marques. La plus courte distance cumulée sera la meilleure.

15 B LA MARCHE DU CRABE

Chaque concurrent sera autorisé à marcher vers la cible sans aide extérieure, à partir du moment où il entrera dans la MMA ou dans un rayon défini par rapport au centre de la cible.

- 15 B 1 Le pilote devra larguer son marqueur le plus près possible de la cible sans rester immobile à l'intérieur de la MMA. La plus courte distance sera la meilleure. Le pilote dégagera sans délai les abords de la cible une fois son marqueur largué. Toute obstruction de la cible sera pénalisable.

15 C LA CHASSE AUX TROPHEES

Chaque concurrent s'efforcera de récolter le maximum de trophées disposés près du sol à l'intérieur d'une aire de marquage.

- 15 C 1 Définition des trophées ;
15 C 2 Position de l'aire de marquage où seront récoltés les trophées ;
15 C 3 Chaque trophée récolté rapportera un nombre déterminé de points.
15 C 4 Le vainqueur de l'épreuve sera le pilote qui aura récolté le plus de trophées. Il marquera 1 000 points. Les autres pilotes se partageront les points restant proportionnellement au nombre de trophées qu'ils auront gagnés.

Règles sportives. Edition 3.